



**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil
concernant
la validation de la votation cantonale du 28 novembre 2021
sur le décret du 31 mars 2021 portant octroi d'un crédit
d'engagement de 186'000'000 francs pour la réalisation du
contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale
suisse H18**

(Du 20 décembre 2021)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le Grand Conseil a adopté le 31 mars 2021 le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 186'000'000 francs pour la réalisation du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale suisse H18.

Le décret a fait l'objet d'un référendum déposé le 22 juillet 2021 et, par conséquent, cet objet a été soumis au vote du peuple le 28 novembre 2021.

Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 186'000'000 francs pour la réalisation du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale suisse H18 a été accepté par 49'233 « oui » contre 14'607 « non ».

La participation au scrutin a été de 47,88%.

Nous n'avons été saisi d'aucune réclamation ni d'aucun recours dans le délai légal de six jours après la publication des résultats dans la Feuille officielle du 3 décembre 2021.

Dès lors, conformément à l'article 29, alinéa 2, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, nous avons validé la votation par arrêté du 20 décembre 2021 et vous présentons ce rapport pour information.

Vous remerciant de prendre acte du présent rapport, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 20 décembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND